

27 MAI 2026

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2026-01-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 10 février 2026.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 15 Pouvoirs : 0
Votants : 15

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ;

Madame Jocelyne LELONG a été élue secrétaire de séance.

**Objet : SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
DU SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE**

L'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge organise habituellement deux repas par an, l'un en fin d'année et l'autre l'été à l'attention des agents. Cette association organise également un arbre de Noël et apporte une participation à l'occasion des événements de la vie des agents (naissances, mariages...).

Le Président et les Vice-Présidents proposent au Bureau Syndical d'accorder une subvention de 5 000 € à l'Association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge au titre de l'année 2026, sous réserve que l'Association transmette au Syndicat de Sioule et Morge :

- 1 Une copie certifiée du budget de l'association et des comptes de l'exercice 2025 (ou à défaut de certification, une copie du budget de l'association et des comptes de l'exercice écoulé basés sur les relevés de compte, ainsi que les factures correspondantes),
- 2 Tous documents faisant connaître les résultats de l'activité de l'association.

Pour mémoire, lors de sa réunion du 26 juin 2021, le Bureau Syndical a autorisé le reversement à l'association du produit de la vente de métaux, sous la forme d'un complément à la subvention annuelle. A titre indicatif, pour l'année 2025, la vente de métaux a représenté un montant de 5 244 €. Le produit de la vente de métaux continuerait donc d'être reversé à l'Association, sous réserve de la transmission des mêmes justificatifs.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est

